

PREFET DE L'HERAULT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE

sur les demandes de permis de construire formulées par la Société BELECTRIC, dont le siège social est ZAE Via Europa Est, rue de Stockholm – 34350 - VENDRES, dans le cadre d'un projet de création de deux centrales photovoltaïques au sol, dénommés « La Valmale II » et « La Valmale III » sur la commune de BESSAN .

Ces demandes seront soumises à une enquête publique conjointe d'une durée de 33 jours consécutifs du jeudi 31 mai 2018 (9 heures) au lundi 2 juillet 2018 (18 heures)

Monsieur Claude ROUVIERE, Ingénieur en chef, directeur technique CHU Montpellier, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier.

Le responsable du dossier auprès duquel des informations peuvent être demandées est Monsieur Guillaume ORIOLA : 06 82 77 50 20- adresse mail : guillaume.oriola@belectric.com – adresse postale : BELECTRIC France – ZAE Via Europa Est – 3 rue de Stockholm – 34350 - VENDRES.

Pendant toute la durée de l'enquête publique conjointe, les dossiers soumis à enquête (qui comprennent les études d'impact réglementaires et les avis de l'Autorité Environnementale pour chacun des projets « La Valmale II et La Valmale III ») ainsi que deux registres d'enquête « La Valmale III » et « La Valmale III » seront déposés à la mairie de BESSAN, commune d'implantation de l'installation, siège de l'enquête et lieu de permanences du commissaire enquêteur.

Les dossiers sont consultables :

- à la mairie de BESSAN, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de cette mairie (du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 15h à 18h),
- sur le registre dématérialisé mis à disposition du public à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/759
- <u>sur le site internet des services de l'État</u>: <u>http://www.herault.gouv.fr/</u> Publications/consultation du public/ enquêtes publiques à compter de 2017/PHOTOVOLTAIQUE.
- <u>au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la Préfecture de l'Hérault</u>, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 16 heures 30 (hors jours fériés).

Les observations et propositions du public pourront être :

- communiquées à Monsieur Claude ROUVIERE, désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame le Président du Tribunal Administratif de Montpellier, lors de ses permanences à la mairie de BESSAN, aux dates ci-après :
 - Jeudi 31 mai 2018 , de 15 h à 18 h,
 - Vendredi 15 juin 2018, de 9 h à 12 h,
 - Lundi 2 juillet 2018 , de 15 h à 18 h, (clôture de l'enquête)
- adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de BESSAN, siège de l'enquête, place de la mairie 34550 BESSAN
- formulées sur les registres d'enquête à la mairie de BESSAN, lieu de permanence du commissaire- enquêteur
- transmises par voie électronique à l'adresse : https://www.registre-dematerialise.fr/759

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de l'Hérault, Bureau de l'Environnement.

Toute personne pourra prendre connaissance à la mairie de BESSAN, commune d'implantation de l'installation, à la Préfecture de l'Hérault ainsi que sur le site Internet des services de l'État (http://www.herault.gouv.fr) pendant un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure, prises par M. le Préfet de l'Hérault, sont des autorisations assorties du respect de prescriptions ou des refus.
